

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI
L/2007/.....007...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE DON DU FONDS
FIDUCIAIRE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL POUR
LE FINANCEMENT DU PROJET DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES
TERRES (PGCT)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77.

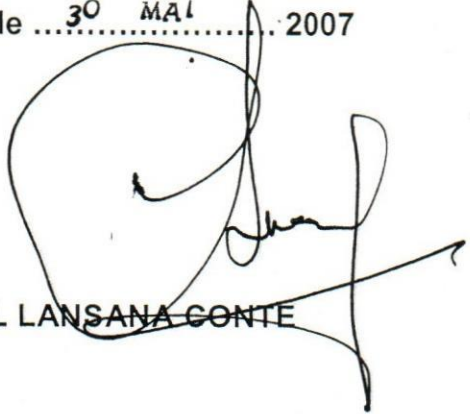
Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'Accord de don du fonds fiduciaire du fonds pour l'environnement mondial pour le financement du projet de gestion communautaire des terres (PGCT).

Article 2 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le ...30⁰ MAI..... 2007


GENERAL LANSANA CONTE